

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 6 novembre 2006 à 20 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères, Marise Poulin et Jacinthe Gagnon, Messieurs les Conseillers, Michel Bolduc, Jonathan V. Bolduc, Pierre Rochette et Harold Bureau, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

194-2006

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Jacinthe Gagnon,
Secondé par Monsieur Pierre Rochette,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

195-2006

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Proposé par Monsieur Pierre Rochette,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les procès-verbaux de la séance régulière du 2 octobre 2006 et de la séance spéciale du 16 octobre 2006 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ

Le Directeur Général/Secrétaire-Trésorier, Monsieur Marc Bélanger, passe un document aux membres du Conseil et demande de bien vouloir remplir leur déclaration des intérêts pécuniaires.

RAPPORT DU MAIRE

Mesdames et Messieurs,

Déjà un an que la nouvelle équipe du Conseil Municipal est en fonction. En novembre 2005, nous avons beaucoup de projets à réaliser au cours de l'année 2006, tel que la continuité de la réfection des routes, l'asphaltage de rues du village ainsi que certaines routes de la paroisse.

ÉTATS FINANCIERS 2005

Le rapport financier au 31 décembre 2005 nous informe que la Municipalité de Saint-Victor a encaissé la somme de 2 594 359 \$ en revenus et a autorisé des dépenses de 2 548 203 \$ entraînant un surplus de 46 156 \$.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE 2006

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Victor a adopté, le 12 décembre 2005, un budget autorisant des dépenses de 2 394 023 \$ pour l'année 2006.

LES RÉALISATIONS EN 2006

En 2006, le règlement d'urbanisme a finalement été adopté. Ce fut un dossier difficile qui nous tenait à cœur et qui traînait depuis plusieurs années. Nous aurions aimé satisfaire tous nos contribuables, surtout ceux du secteur Lac Fortin, mais parfois les décisions sont difficiles à prendre. Ce règlement entrera en vigueur avant la fin de l'année 2006 soit aussitôt que la commission municipale l'aura autorisé.

Nous avons projeté aussi de nettoyer et d'embellir notre municipalité. Je profite donc de cette occasion pour féliciter tous les propriétaires qui ont répondu favorablement à notre demande.

Cependant, nous ne sommes pas maître complet des situations et comme vous avez pu le constater, aucune route n'a été rénovée et pas d'asphalte non plus. Des subventions sont à venir, tel que le retour de la taxe d'assise, soit un montant de plus d'un demi million sur quatre ans et le FIMR (Fond d'Investissement pour les Municipalités Rurales) qui subventionne des travaux majeurs entre 66 % à 90 % selon la population d'une municipalité et sa capacité de payer. Ces subventions s'appliquent selon quatre priorités très précises soit :

1. La mise aux normes des équipements de captage et traitement de l'eau potable.
2. Les connaissances de l'état du réseau d'eau potable et d'égout.
3. Le renouvellement des conduites si nécessaire.
4. La voirie locale (routes et ponts ...).

Pour notre municipalité, nous devons procéder à la recherche d'une nouvelle source d'eau potable, présentement sur les trois puits qui nous approvisionnent, la capacité de deux puits étant réduite de 50% par suite de sur pompage.

Notre réseau d'aqueduc est présentement sous vérification par nos ingénieurs et il est possible que nous devions remplacer cette conduite dans les rues où ce tuyau de fonte grise a été installé depuis déjà 45 ans environ. Il y a aussi, par la même occasion, le prolongement du réseau sur la route 108 Est pour solutionner le problème d'égout sanitaire des commerces actuels et futurs de ce secteur.

LES PRÉVISIONS POUR L'ANNÉE 2007

Pour 2007, nous devons asphaltier la rue Industrielle du Boisé et ainsi enlever la poussière qui pourrait contaminer la nouvelle usine de sirop d'érable des Industries Bernard et Fils et aussi d'autres travaux que nous devons comptabiliser dans notre budget 2007. En 2006 notre économie s'est améliorée, suite à l'agrandissement de l'usine Deflex Composite, l'installation de la compagnie Inox dans l'ancienne bâtisse de Milmonde, la construction de la nouvelle usine des Industries Bernard et Fils, la relocalisation du Garage Alain Bolduc, la réalisation complète de la bibliothèque et peut-être d'autres de moindre importance.

Par contre, nous avons perdu notre clinique dentaire, nous n'avons qu'un seul médecin pratiquant à demi-temps et le restaurant « Le Gourmet » est encore fermé. Ce sont des dossiers sur lesquels la municipalité et la C.D.I. se pencheront au cours de la prochaine année.

Nous sommes conscients que la capacité de payer de nos contribuables a ses limites surtout suite aux augmentations de l'essence, de l'hydro, taxes scolaires etc... C'est pourquoi nous ferons l'impossible pour minimiser des augmentations de taxes pour 2007.

En terminant, je voudrais remercier Maurice Poulin qui été à l'emploi de la municipalité pendant les 23 dernières années. Nous lui souhaitons une bonne retraite bien méritée, avec sa famille et surtout une bonne santé afin de jouir au maximum de ses jours et d'années de repos.

Mes meilleures salutations à tous.

ROLAND GIGUÈRE
MAIRE

196-2006

DISTRIBUTION DU RAPPORT DU MAIRE

Proposé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,
Secondé par Madame Marise Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que le rapport du Maire soit
distribué, gratuitement, à toutes les adresses
civiques de la Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉ

197-2006

**DEMANDE D'APPUI - CHAPELLE HÔPITAL DE
BEAUCEVILLE**

ATTENDU la demande d'appui des auxiliaires
bénévoles de Beauceville pour garder la
chapelle, de l'hôpital de Beauceville,
ouverte.

ATTENDU que c'est une nécessité de garder la
chapelle ouverte pour le recueillement des
malades et usagers de l'hôpital.

Proposé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,
Secondé par Madame Marise Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-
Victor appuie la demande des auxiliaires
bénévoles de Beauceville pour garder la
chapelle de l'hôpital de Beauceville ouverte.

ADOPTÉ

198-2006

DEMANDE DE COMMANDITE - FÊTE DE NOËL

ATTENDU la commandite pour la Fête de Noël de
Saint-Victor qui aura lieu le 10 décembre
2006.

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera pour un montant de 250,00 \$, en guise de commandite pour la Fête de Noël des enfants de Saint-Victor, qui aura lieu le 10 décembre 2006 à la salle des Festivités Western.

ADOPTÉ

199-2006

RENOUVELLEMENT PUBLICITAIRE - FEUILLET PAROISSIAL

ATTENDU la demande de la Fabrique de Saint-Victor et Saint-Alfred pour renouveler l'annonce publicitaire dans leur feuillet paroissial.

Proposé par Monsieur Pierre Rochette,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de renouveler l'annonce publicitaire dans le feuillet paroissial soit, 150,00 \$ pour la Fabrique de Saint-Victor et 100,00 \$ pour la Fabrique de Saint-Alfred.

ADOPTÉ

200-2006

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - T.C.S.V.

ATTENDU la demande de T.C.S.V. pour avoir une aide financière.

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Madame Jacinthe Gagnon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité n'est pas convaincue de la nécessité de la Télévision Communautaire telle qu'elle est exploitée actuellement donc, elle refuse la demande d'aide financière.

ADOPTÉ

201-2006

DEMANDE D'APPUI - SONIA CLICHE

ATTENDU la demande de Madame Sonia Cliche pour une demande d'appui pour un démarrage d'une entreprise laitière.

ATTENDU que cette demande consiste à l'achat de 10 kg de m.g. de 25 vaches laitières, du réaménagement du bâtiment d'élevage existant et d'installation d'équipement.

Proposé par Madame Jacinthe Gagnon,
Secondé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor appuie la demande de Madame Sonia Cliche, pour un démarrage d'une entreprise laitière. De plus, si son projet est accepté, la Municipalité de Saint-Victor accordera une aide financière, soit un congé de taxe municipale, partie non remboursable par le MAPAQ, et ce, sur une période de quatre (4) ans.

ADOPTÉ

202-2006

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes soit approuvée et adoptée pour paiement :

Exc. Pamphile Rodrigue	10 066,89 \$
Hydro-Québec	1 059,49 \$
Magasin Coop	160,16 \$
Location de Beauce	590,08 \$
Citicorp Finance	945,79 \$
Téléphone St-Victor	637,62 \$
Veolia	740,68 \$
Industries Wajax	147,07 \$
Hydro-Québec	1 390,48 \$
Dominique Pépin	980,00 \$
Distribution Praxair	17,64 \$
Hydro-Québec	4 105,51 \$
Hydro-Québec	3 243,13 \$
CEGEP Beauce-Appalaches	200,00 \$
Citicorp finance	79,51 \$
Telus Mobilité	323,40 \$

Boivin et Gauvin	2	306,74	\$
Téléphone St-Victor		639,36	\$
Hydro-Québec	1	436,85	\$
Les Excavations A. Gosselin	11	003,01	\$
Alliance Coop	7	100,67	\$
DEBB		16,97	\$
Magasin Coop	1	140,65	\$
Centre Électrique de Beauce		535,47	\$
Garage Marc Bureau		595,70	\$
Biolab		974,85	\$
Centre du Camion Amiante		641,17	\$
Ateliers F.L.P.H.		104,83	\$
Béton St-Ephrem	2	844,47	%
Supérieur Propane		483,78	\$
M.R.C. Robert-Cliche	18	059,24	\$
Pièces d'auto Universelles		243,50	\$
Formiciel		267,00	\$
Pneus Beaucerons		30,74	\$
Hercule Fortin Inc.		517,90	\$
Excavation C.A. Giroux		290,57	\$
Ind. ciment la Guadeloupe	8	215,52	\$
Poulin Excavation	2	051,10	\$
Armand Lapointe Équip.		98,19	\$
Sifto	3	203,99	\$
Wajax		380,09	\$
Garage Bizier		588,45	\$
Pitney Works		475,05	\$
EMCO		238,99	\$
Réal Huot	3	675,29	\$
Paradis de la Fleur		76,34	\$
Ferme Donald Vachon		533,29	\$
Féd. Québ. Des Municipalités		71,37	\$
Ferme Mathivic		546,96	\$
Veolia	1	242,06	\$
Exc. Pamphile Rodrigue	14	095,47	\$
Colis Express		22,73	\$
Garage Raymond Veilleux	1	076,82	\$
Orizon Mobile		367,64	\$
Stelem		319,06	\$
Citicorp Vendeur		945,79	\$
Fonds de l'information foncière		54,00	\$
Danplex		145,55	\$
Gaz Métro		11,57	\$
Hetek solutions		136,74	\$
Signalisation Lévis		238,67	\$
Garage Denys Groleau		23,36	\$
Denis Desbiens		62,80	\$
Z-Sciences		175,15	\$
Henri-Luc Veilleux		203,26	\$
Sogetel		284,82	\$
Boc Edwards		21,40	\$
Ferme Yvette et Benoit Prévost	2	400,92	\$
Isoconfort	1	566,81	\$
Produits chimiques Melrose		112,81	\$
Distributions Daki		111,45	\$
Jonathan V. Bolduc		15,00	\$

ADOPTÉ

203-2006

OUVERTURE DE SOUMISSIONS BAC À VIDANGE

Le Secrétaire-trésorier procède à l'ouverture des soumissions des bacs à vidange.

Ont soumissionné :

Equipement Omnibar	74 290,84 \$
IPL	66 701,77 \$
ORPF	71 070,61 \$

Après étude :

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Pierre Rochette,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor accorde la soumission des bacs roulants, noir de 360 litres, à IPL pour le montant de 66 701,77 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

204-2006

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 59-2006

Je, Michel Bolduc, Conseiller de la Municipalité de Saint-Victor, donne avis de motion qu'à la prochaine séance régulière du Conseil qui aura lieu le 4 décembre 2006, il sera proposé l'adoption d'un règlement numéro 59-2006 sur le traitement des membres du Conseil.

De plus, je présente et dépose devant le Conseil un projet de règlement indiquant :

- 1° La rémunération actuelle des membres du Conseil et l'allocation de dépenses qui leur est attribuée.
- 2° La rémunération proposée et l'allocation de dépense qui s'y ajoute.
- 3° Que la rémunération proposée sera indexée pour chaque exercice financier selon statistique Canada à un taux ne dépassant pas 6% l'an.

4° Que ce règlement aura un effet rétroactif au 1^e janvier 2007.

5° Que lorsque le Maire suppléant aura remplacé le Maire, pour la période excédentaire aux trente (30) premiers jours, il lui sera versé une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive à compté de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération du Maire pendant cette période.

Le tout selon les dispositions précisées dans la Loi sur le traitement des élus municipaux.

205-2006

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 59-2006

AUX FINS D'ADOPTER UN RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL.

ATTENDU que le Conseil désire modifier la réglementation sur le traitement des élus ;

ATTENDU qu'avis de motion et publication de ce règlement ont été faits le 6 novembre 2006.

ATTENDU qu'actuellement la rémunération et l'allocation de dépenses annuelles des membres du Conseil est la suivante :

MAIRE :

Rémunération : 3 668,98 \$
Allocation dépenses : 1 834,49 \$ = 5 503,47 \$

CONSEILLERS :

Rémunération : 1 222,99 \$
Allocation dépenses : 611,50 \$ = 1 834,49 \$

ATTENDU que le présent projet prévoit la rémunération et l'allocation de dépenses annuelles suivantes :

MAIRE :

Rémunération : 5 000,00 \$
Allocation dépenses : 2 500,00 \$ = 7 500,00 \$

CONSEILLERS :

Rémunération : 1 666,67 \$
Allocation dépenses : 833,33 \$ = 2 500,00 \$

ATTENDU que ladite loi permet au Conseil d'indexer à la hausse pour chaque exercice financier la rémunération des élus au taux de l'indice des prix à la consommation selon Statistique Canada et ce jusqu'à concurrence de 6 %.

ATTENDU que ladite loi permet une rémunération additionnelle au maire suppléant lorsqu'il aura remplacé le Maire, après un nombre de jours déterminé.

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,
Et résolu que le règlement est statué
par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Le présent règlement décrète que le traitement annuel des membres du Conseil est comme suit :

MAIRE :

Rémunération : 5 000,00 \$
Allocation dépenses : 2 500,00 \$ = 7 500,00 \$

CONSEILLERS :

Rémunération : 1 666,67 \$
Allocation dépenses : 833,33 \$ = 2 500,00 \$

ARTICLE 3 À compté du premier exercice financier qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement, la rémunération des membres du Conseil sera indexée à la hausse (ART. 4) d'un pourcentage établi selon l'indice des prix à la consommation pour le Canada selon Statistique Canada, jusqu'à concurrence de 6%.

ARTICLE 4 Une rémunération additionnelle sera accordée au Maire suppléant lorsqu'il aura remplacé le Maire. Cette rémunération additionnelle débutant après une période de trente (30) jours de remplacement, la municipalité versera au Maire suppléant, jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération du Maire pendant cette période.

ARTICLE 5 Le présent règlement rétroagit au premier janvier 2007.

ARTICLE 6 Toutes les dispositions, règlement ou partie de règlements antérieurs et incompatibles avec le présent règlement sont nuls et sans effets.

ARTICLE 7 Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

206-2006

RÈGLEMENT NUMÉRO 58-2006

Aux fins de dispenser la Municipalité de Saint-Victor d'ouvrir et d'entretenir un chemin d'hiver conduisant seulement à des propriétés inhabitées entre le 01 décembre 2006 et le 01 avril 2007, soit une partie de chemin du 4^{ème} Rang Sud, située entre les lots 427 et 436 inclusivement, du cadastre de la paroisse de Saint-Victor, de la Route Groleau qui est située entre les limites de Sacré-Coeur-de-Jésus, entre les lots 544 et 295, et le cul de sac qui est situé entre la sucrerie de Monsieur Daniel Lessard et la résidence de Madame Fleur-Ange Jolicoeur du cadastre de la paroisse de Saint-Victor.

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné le 2 octobre 2006.

Proposé par Madame Jacinthe Gagnon,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que le règlement numéro 58-2006
soit adopté.

EN CONSÉQUENCE, le Conseil de la Municipalité
de Saint-Victor ordonne et statue par le
présent règlement comme suit:

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement
en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 La Municipalité de Saint-Victor
est dispensée d'ouvrir et
d'entretenir pour l'hiver une
partie du chemin du 4^{ème} Rang Sud
située entre le lots 427 et 436
inclusivement, de la Route Groleau
qui est située entre le limites de
Sacré-Coeur-de-Jésus et Saint-
Victor entre les lots 544 et 295
inclusivement, et le cul de sac
qui est situé entre la sucrerie de
Monsieur Daniel Lessard et la
résidence de Madame Fleur-Ange
Jolicoeur, du cadastre de la
paroisse de Saint-Victor.

ARTICLE 3 La période de fermeture du chemin
nommé à l'article 2 du présent
règlement s'étend du 01 décembre
2006 au 01 avril 2007.

ARTICLE 4 Le règlement numéro 58-2006 entre
en vigueur conformément à la Loi.

Adopté le 6 novembre 2006.

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ROLAND GIGUERE

MARC BÉLANGER

207-2006

AVIS DE MOTION - RÉGLEMENT DE TAXE

La Conseillère, Madame Marise Poulin, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une séance subséquente aux fins de décréter le taux de la taxe foncière et les tarifs de compensation applicables pour l'année financière 2007, de la Municipalité de Saint-Victor.

LA CONSEILLÈRE
MARISE POULIN

208-2006

ENTRETIEN DU RANG 7 ET DE LA ROUTE ST-EPHREM

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Jacinthe Gagnon,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil accepte d'entretenir à ses frais, la Route Saint-Ephrem (à Barthel), dans les limites de la Municipalité de Saint-Ephrem-de-Beauce aux conditions que la Municipalité de Saint-Ephrem-de-Beauce fasse le déblaiement, par souffleur à neige, sur une distance de 3 arpents jusqu'au « ruisseau » lorsque nécessaire et fasse aussi l'entretien complet du chemin du Rang 7.

ADOPTÉ

209-2006

NOMINATION D'UN CONSEILLER - C.C.U.

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Jonathan V. Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que Madame Jacinthe Gagnon soit nommée sur le Comité Consultatif d'Urbanisme.

ADOPTÉ

210-2006

O.M.H. SAINT-VICTOR APPROBATION DU BUDGET

ATTENDU les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Victor, pour l'année 2007.

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le budget de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Victor, pour l'année financière 2007, présentant des revenus de 41 752 \$, des dépenses de 90 705 \$ et un déficit de 48 953 \$, auquel la Municipalité de Saint-Victor participera à raison de 10 %, soit 4 896 \$.

ADOPTÉ

211-2006

PROJET DE SUBDIVISION - ETIENNE COULOMBE ET MÉLANIE BERNARD

Proposé par Madame Jacinthe Gagnon,
Secondé par Madame Marise Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal approuve le plan de cadastre d'une partie du lot 372, pour créer le lot 372-36, du cadastre de la paroisse de Saint-Victor-de-Tring, préparé par l'arpenteur géomètre, Monsieur François Carrier, le 19 octobre 2006 sous le numéro 288 de ses minutes. Le Directeur Général / Secrétaire-trésorier est autorisé à signer tous les documents.

ADOPTÉ

**DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT - POUR
ÉPANDAGE DE PURIN DANS LE BASSIN VERSANT DU
LAC FORTIN**

Considérant que le lac Fortin de Saint-Victor constitue un lieu touristique et de villégiature pour près de 300 chalets et résidences permanentes.

Considérant que le lac Fortin est la source d'eau potable pour la ville de Beauceville et que celle-ci vient d'inaugurer sa nouvelle usine de filtration construite au coût d'environ 10 millions de dollars.

Considérant que tel qu'annoncé dernièrement dans le journal de Québec par la société "Eau Secours" qu'il y a présentement 60 lacs au Québec qui sont pollués par les algues bleues (cyanobactéries) et que ces lacs sont en majorité situés au sud de la province.

Considérant que ces cyanobactéries peuvent être traitables, soit par une usine de filtration équipée pour le faire et que ces cyanobactéries peuvent causer des maladies pouvant aller jusqu'à la mort.

Considérant que ces algues bleues sont dues exclusivement à la pollution de l'eau surtout par l'épandage de purin et par les installations septiques défectueuses.

Considérant que l'APELF (Association pour la Protection de l'Environnement du Lac Fortin) par l'entremise de la MRC Robert Cliche a procédé, en 2004 à la vérification de toutes les installations septiques autour du lac et a fait corriger celles qui ne répondaient pas aux normes.

Considérant que suite à une étude de la qualité de l'eau du lac, commandé par APELF à M. Dany Boudrias, écologiste aquatique, en septembre 2001, celui-ci recommandait dans son rapport émis en janvier 2002 d'agir rapidement pour "stopper" la dégradation de l'eau et de s'assurer de ne pas en arriver à un point de non retour.

Considérant que suite à cette étude, l'APELF en collaboration avec la municipalité a installé sur le lac cinq éoliennes qui ont pour fonction d'oxygéner l'eau afin d'éliminer une autre prolifération d'algues au fond du lac surtout dans les zones moins profondes.

Considérant que la municipalité de Saint-Victor envisage le prolongement de son réseau d'égoût et d'eau potable jusqu'au lac Fortin afin de desservir tous les chalets et résidences.

Pour toutes ces considérations, il est proposé par Monsieur Jonathan V. Bolduc secondé par Madame Marise Poulin et résolu à l'unanimité de demander au ministère de l'Environnement de nous garantir que ses règlements régissant l'épandage de purin dans le bassin versant du lac Fortin et surtout sur les terrains à proximité du lac, ne contribuent pas à l'apparition d'algues bleues et à sa prolifération. Il est aussi demandé au conseil des maires de la MRC Robert Cliche, à la municipalité de Beauceville, à la municipalité de Saint-Alfred, à l'APELF et au Député Janvier Grondin d'appuyer notre résolution.

ADOPTÉ

213-2006

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE
DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-VICTOR**

Le Conseiller, Monsieur Pierre Rochette, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une séance subséquente dans le but de faire un règlement sur la régie interne des séances du Conseil Municipal de Saint-Victor.

LE CONSEILLER
PIERRE ROCHETTE

214-2006

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Pierre Rochette,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER